

Bulletin mensuel

LA SÉGUINIÈRE

Magazine d'informations municipales - Avril 2024 n°208



UN BUDGET 2024 Responsable & Solidaire

**Accueil des
nouveaux arrivants**

Page 4

**Cross de l'école
publique**

Page 8

**35ème Grand Prix
cycliste**

Page 10

www.mairie-laseguiniere.fr



Un budget communal 2024 responsable et solidaire



Préparation budgétaire avec Serge Guinaudeau (à gauche) - Adjoint aux travaux

A La Séguinière, chaque année apporte son lot de défis et d'opportunités. L'exercice budgétaire, en particulier, dicte le cours de nos actions et de nos projets pour le bien-être de tous les habitants.

Le Budget Primitif 2024 voté le 8 avril dernier constitue le socle financier sur lequel s'appuient nos ambitions pour l'année à venir.

Pour cette année, nous bénéficions d'une assise financière solide, notamment grâce à la reprise des excédents constatés fin 2023 (2,8 millions), qui viennent soutenir nos projets sans recourir à l'emprunt.

La vigilance est toutefois de mise dans l'exécution de ce budget primitif 2024, avec un suivi accru de nos dépenses et recettes. Les fluctuations économiques exigent une réactivité constante de la part de nos services et élus, afin de respecter les objectifs que l'on s'est fixés.

Dans un contexte marqué par des hausses significatives sur les charges générales telles que le gaz, l'électricité (+ 35%), nous avons dû optimiser nos dépenses de fonctionnement. Malgré ces défis, nous maintenons et créons des services essentiels à la vie de notre communauté (service carte d'identité et passeport, recrutement d'une bibliothécaire...), tout en veillant à contenir la masse salariale à des niveaux maîtrisés, inférieurs aux moyennes nationales (271 € par habitant en 2023 contre 489 € pour la moyenne nationale).

Le budget 2024 traduit également notre engagement à investir dans des projets structurants pour l'avenir de La Séguinière. Qu'il s'agisse de l'aménagement de voies en agglomération, de réhabilitations thermiques, de créations d'espaces verts ou d'infrastructures indispensables, nous nous engageons à préserver et à développer notre patrimoine communal.

Face aux contraintes budgétaires et suite aux annonces de coupes budgétaires du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, des choix responsables s'imposent. C'est pourquoi lors des discussions en commission une légère augmentation de la fiscalité a été considérée comme indispensable pour assurer la pérennité des services et des investissements.

Devant ces défis financiers auxquels nous sommes confrontés, le conseil municipal a pris la décision d'augmenter la part communale de la fiscalité de 2,5%.

Cette mesure est également nécessaire pour faire face à la baisse des bases fiscales des établissements industriels que touche la commune en 2024. La hausse des taux contribuera ainsi seulement à maintenir à l'identique la recette fiscale communale annuelle, s'élevant à 2,6 millions d'euros.

Malgré cette augmentation, il est important de souligner que la pression fiscale sur les ménages demeure inférieure à celle pratiquée dans les communes voisines. La direction des services fiscaux a simulé la taxe foncière sur une maison type de 100m² habitables avec un garage de 25m². Les résultats sont significatifs : la taxe foncière demandée à La Séguinière, incluant la taxe d'ordures ménagères, s'élèverait à 907 €, bien en deçà de la moyenne observée dans les autres communes voisines de référence, qui est de 980 €.

L'augmentation modérée de la part communale de la fiscalité est donc un choix réfléchi et nécessaire pour assurer la pérennité des services municipaux tout en préservant le pouvoir d'achat des habitants de La Séguinière. En conjuguant équité fiscale et maintien de la qualité des services publics locaux, nous affirmons notre engagement envers le bien-être et le dynamisme de notre commune.

En parallèle, nous maintenons notre soutien aux associations locales, conscients de leur rôle majeur dans la dynamique sociale et culturelle de notre commune.

Ce budget, que je vous invite à découvrir dans les pages centrales de ce bulletin municipal, incarne notre engagement envers une gestion responsable et équilibrée des finances communales. Il est le reflet de nos valeurs, de nos priorités et de notre volonté de servir l'intérêt général.

Ensemble, poursuivons notre route vers un avenir prospère et solidaire pour La Séguinière.

Guy BARRÉ
Maire de La Séguinière

Etat civil

Naissances

16/3 Joséphine LALLEMAND

18/3 Diane CHARRIER

Décès

10/3 Andrée LANTON - 97 ans

18/3 Bertille LALLEMAND - 3 ans

24/3 Jean-Pierre BERNIER - 85 ans

5/4 Camille ROUSSELOT
née HERAULT - 83 ans

6/4 Yann POUPARD - 44 ans

Autres infos

En couverture :

Démarrage du chantier de rénovation énergétique des vestiaires du foot
Mercredi 10 avril 2024

Edition n°208 mise en ligne sur le site internet www.mairie-laseguiniere.fr
le vendredi 12 avril 2024

Bulletin municipal de la commune de La Séguinière



N°ISSN : 2802-9046

Tirage à 1 900 exemplaires
Directeur de la publication : Guy BARRÉ
Directeur de la communication : David CARON
Crédit photos : Mairie de La Séguinière
Maquette & impression : Services municipaux
Copieur Xerox Color C60
Imprimé sur du papier issu de sources responsables

Mairie
Avenue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 90 53
accueil@mairie-laseguiniere.fr



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Nettoyage de printemps

13 mars 2024



Actualité en images

Les enfants accueillis au CALS (Centre d'Animation La Séguinière) ont participé, le 13 mars dernier, à l'opération nettoyage de printemps organisée par la municipalité en collaboration avec la brigade HULC (Habitants Unis = Localité Choyée) du Centre Socioculturel Ossigène. Sous la surveillance des bénévoles de la commune, ces enfants, dont certains très jeunes effectuaient leur première mission de service public d'intérêt général, ont arpenté les espaces publics du centre bourg pour ramasser les déchets. À la fin de la collecte, la pesée a révélé un total de 45 kilos de déchets ramassés. Parmi ceux-ci, 23 kilos étaient des matériaux recyclables, tandis que 17 kilos étaient des déchets non recyclables. De plus, 5 kilos de verre ont été récupérés.

Cette participation active des enfants au nettoyage de leur environnement montre l'engagement de la nouvelle génération envers la préservation de l'environnement et sensibilise à l'importance du recyclage et de la gestion des déchets.



Les élèves de CM2 ont choisi une action citoyenne pour l'environnement en nettoyant, avec leurs accompagnateurs Jocelyne, Brigitte et Jacques trois lieux : la Chapelière, le Moulin de la Cour et le complexe sportif Pierre de Coubertin. Ils ont ramassé une quantité de 11 kg de déchets, recyclables ou non, dont du verre, et des mégots.

Les mégots sont particulièrement polluants. Lorsqu'ils sont jetés dans les rues, les eaux de pluie non traitées emportent alors, dans la Moine, des substances toxiques qui ont des effets néfastes sur la faune et la flore de la rivière.

Il est important de sensibiliser davantage sur les conséquences de la pollution par les mégots et d'encourager des comportements responsables chez les citoyens pour éviter leur dispersion dans l'environnement.



Informations Municipales et Intercommunales

MARCHÉ DU MERCREDI

Planning de présence des commerçants

Spécialités / Dates	Avril	Mai
Fruits et légumes (Richou)	10-17-24	15-22-29
Fromager (Beillevaire)	10-17-24	15-22-29
Charcutier (Boutique Gourm.)	10-17-24	15-22-29
Cuisine asiatique (Kim Ngan)	10-17-24	15-22-29
Poissonnier (La Marée)	10-17-24	15-22-29
Association Amitié Sandogo	17	15-29
Pommes (GAEC Augereau)	17	15-29
Rempailleur (M. Girard)	10	-

En avril, le marché se déroule normalement. En mai, les 1er et 8 étant fériés, les deux premières semaines seront sans marché hebdomadaire.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Invitation à la cérémonie d'accueil

Comme tous les ans, les nouveaux habitants sont invités à une cérémonie d'accueil et de présentation de la commune qui se tiendra le **samedi 25 mai 2024 à 11h00**, dans la salle Roger Dronneau située au 20 rue du Manoir.

Les familles qui souhaitent assister à cette cérémonie sont invitées à s'inscrire préalablement en mairie par téléphone au 02 41 56 90 53 ou par mail accueil@mairie-laseguiniere.fr, si possible avant la fin du mois d'avril.

Ce moment sera l'occasion de faire découvrir tout ce que le territoire communal et intercommunal a à offrir. En outre, ceux qui ne l'ont pas encore reçu se verront remettre le coffret d'accueil de l'Office du Tourisme du Choletais et le Passeport « Nouveaux Arrivants ».

Depuis maintenant neuf ans, la commune a mis en place ce passeport afin de faciliter l'intégration des nouveaux zinérais et de leur permettre de découvrir pleinement la commune. Ce document constitue une invitation à explorer la richesse de nos activités locales et de notre tissu économique.

Le Passeport se présente sous la forme de coupons qui seront remis à chacun. Ces coupons donnent des avantages variés, en fonction des offres des associations et entreprises du territoire. Pour simplifier les procédures administratives, ils ont une période de validité d'un an à compter de la date de la remise des passeports. Chaque passeport remis est enregistré en mairie et numéroté pour assurer son suivi.



CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Victoire de 1945 - le mercredi 8 mai 2024

Organisée à Saint-Christophe-du-Bois en 2023 et avant La Séguinière en 2025, les cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre auront lieu cette année à Saint-Léger-sous-Cholet. Pour la première, celle du 8 mai qui concerne la victoire de 1945, le programme de la journée concocté par l'UNC (Union Nationale des Combattants) de La Séguinière est le suivant.

Après un rassemblement devant la mairie à 9h45 le défilé se rendra jusqu'au monument aux morts accompagné de Musique La Séguinière et des enfants du parcours Eco-citoyen. Le cortège sera de retour à la mairie pour un vin d'honneur offert par la municipalité avant le départ pour Saint-Léger-sous-Cholet, lieu de rassemblement des trois communes, prévu à 10h40.

Là, c'est l'association de Saint-Léger qui prendra le relai pour l'organisation des festivités par la commune d'accueil avec un nouveau rassemblement collectif regroupant les représentants des 3 communes au monument aux morts de Saint Léger sous Cholet, suivi du vin d'honneur et du traditionnel banquet.

Cérémonie du 8 mai 2022



CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Bientôt les vacances d'été !

A l'approche des congés d'été, les habitants sont invités à bien prendre en compte les délais pour le renouvellement de leur passeport ou carte d'identité. **Les dépôts de dossier de création ou de renouvellement de cartes d'identité et passeports se font uniquement sur rendez-vous.**

Une fois le traitement en mairie effectué, le dossier est envoyé à la préfecture pour contrôle et instruction avant de produire le titre. Ce délai peut dépasser les 6 semaines après le rendez-vous en mairie. A l'approche des congés d'été, les services de l'État sont extrêmement sollicités pour produire des pièces d'identités provoquant ainsi une prolongation des délais, indépendante de notre volonté. Seuls les passeports et cartes d'identité produits pour motifs impérieux (décès, maladies et raisons professionnelles - sur justificatif) peuvent parfois bénéficier de délais raccourcis.

La première étape est de prendre rendez-vous sur le lien suivant : <https://www.mairie-laseguiniere.fr/carte-didentite-et-passeport/>

La deuxième étape est le dépôt du dossier en mairie, dossier composé de la pré-demande (à effectuer sur le site <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>), de deux photos d'identité datant de moins de 6 mois et conformes aux normes en vigueur – Photomaton disponible à la mairie de La Séguinière, d'un justificatif de domicile datant de moins d'un an et du titre concerné (CNI ou passeport) le cas échéant. Des timbres fiscaux sont à prévoir dans le cas d'un passeport (17€ pour les moins de 15 ans ; 42€ entre 15 et 18 ans ; 86€ pour les plus de 18 ans) ainsi que le renouvellement suite à une perte ou vol d'une CNI (25€). Des justificatifs complémentaires pourront être demandés selon la situation.

La dernière étape est la remise du titre. Passé un délai de trois mois après réception du titre en mairie, celui-ci ne pourra plus être remis, il appartient donc au demandeur de se tenir informé de l'avancée de son dossier sur le site de l'ANTS.

LE PLUS GRAND MUSÉE DE FRANCE

Désignation du lauréat

Dans le cadre de la campagne "Les lycéens ligériens à la découverte du plus Grand Musée de France", les élèves des lycées de la région ont eu l'opportunité exceptionnelle de plonger dans l'histoire et la richesse artistique locale. Le vendredi 26 janvier dernier, les lycéens du lycée Europe Robert Schuman de Cholet ont visité la statuette de la « Vierge à l'Enfant » conservée dans la chapelle Notre Dame de Toute Patience à La Séguinière.

Cette initiative, mise en place par la Région des Pays-de-la-Loire en collaboration avec la Sauvegarde de l'art français, vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de la préservation du patrimoine culturel et à les impliquer activement dans ce processus.

Depuis la visite, ces élèves ont travaillé en étroite collaboration avec leurs enseignants sur chacune des cinq œuvres proposées, dont la statuette de la Vierge à l'enfant de La Séguinière. Ils ont ainsi été invités à explorer en profondeur l'histoire, le contexte et les techniques artistiques associés à chaque œuvre.

La dernière étape du programme a été marquée par un concours d'éloquence, où les élèves, répartis en petits groupes, ont eu l'occasion de défendre passionnément chaque œuvre devant leurs camarades. Le but était de les convaincre et de les inciter à voter pour l'œuvre qu'ils souhaitent voir restaurée, avec la possibilité d'obtenir un financement allant jusqu'à 12 000€, provenant de la Région et de mécènes privés.

Cette session finale a eu lieu le jeudi 4 avril, de 14h à 16h, au Lycée Europe Robert Schuman à Cholet. L'événement a réuni toutes les communes participantes, ainsi que les partenaires du programme, tels que les mécènes, le conservateur et la Sauvegarde de l'art français, ainsi que des représentants de la presse locale. Sandrine Pasquali représentait la commune de La Séguinière.

Après un débat animé entre les lycéens, suivi du vote, la statuette de la Vierge à l'enfant de la chapelle Notre Dame de Toute Patience s'est classée en quatrième position. C'est finalement le monument aux Morts du Puy-Saint-Bonnet qui a été choisi pour bénéficier de la restauration.

Statuette « La Vierge à l'enfant »



ENTRETIEN DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Élagages sur la commune

Enedis, gérant du réseau d'électricité, informe les habitants que des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage vont être entrepris sur le territoire de la commune, principalement dans les écarts et les champs, à compter du mois d'avril pour une durée de 6 mois. Ce travail a été confié à la société GC Service Forestier. Toute autre information sur l'exécution de ces travaux peut être obtenue auprès de Monsieur Jérôme Martineau par téléphone au 06 77 41 44 91 ou par mail jerome.martineau@gcserviceforestier.fr.

PIQUE-NIQUES DE QUARTIERS

Toute l'année, la commune soutient les pique-niques entre voisins et accompagne les habitants dans l'organisation de ces événements qui sont l'occasion de créer du lien et de la convivialité. Ainsi, sur demande, les services municipaux peuvent mettre à disposition des tables, des chaises, des bancs et autoriser l'occupation du domaine public.

Si vous envisagez d'organiser un pique-nique entre voisins, nous vous encourageons à remplir un formulaire de demande préalable disponible sur le site internet communal. Ce document doit être déposé en mairie au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement afin que nous puissions traiter votre demande dans les meilleures conditions.

DON DU SANG À LA SÉGUINIÈRE

Participez à la prochaine collecte le 14 mai 2024

Le don de sang est un geste généreux qui sauve des vies. Pour ceux qui souhaitent contribuer à cette noble cause la prochaine collecte aura lieu le **mardi 14 mai 2024, de 16h30 à 19h00, à la Salle des Fêtes.**

Organisée par l'EFS (Etablissement Français du Sang), cette collecte est l'occasion de venir en aide à ceux qui en ont besoin. Chaque don compte et peut faire la différence entre la vie et la mort pour de nombreuses personnes.

Pour y participer, les inscriptions sont déjà ouvertes et peuvent se faire en ligne sur le site de l'EFS. Il suffit de se rendre à l'adresse suivante : <https://dondesang.efs.sante.fr/> et de suivre les instructions pour réserver votre créneau de don.

La collecte est encadrée par des professionnels de santé qualifiés, garantissant ainsi la sécurité et le bien-être des donateurs. De plus, les mesures sanitaires seront scrupuleusement respectées pour assurer la sécurité de tous les participants, conformément aux recommandations en vigueur.

Si vous êtes en bonne santé, âgé de 18 à 70 ans n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant. Votre geste peut sauver des vies et offrir un nouvel espoir à ceux qui en ont besoin.



Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 6 mai à 20h30. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister.

Lors de la séance du conseil du lundi 8 avril ont été votées les délibérations suivantes :

- Rénovation énergétique de l'école - Attribution du marché
- Bâtiment mixte (pharmacie) - Approbation du projet
- Installation de toilettes publiques - Résultat de la consultation
- Charte en faveur du développement des énergies renouvelables
- Prestations exécutées au titre de la mutualisation avec Cholet Agglomération
- Îlot de fraîcheur - Approbation du projet
- Îlot de fraîcheur - Demande de subvention au titre du fonds vert
- Éclairage public - Entretien préventif
- Voies en agglomération - Demande de subvention au titre du produit des amendes de police
- Déviation poids-lourds - Participation de la commune aux frais de

signalétique

- Approbation des comptes financiers uniques 2023 (commune, lotissements et production d'énergie photovoltaïque)
- Reprise et affectation du résultat du budget principal
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée
- Subventions aux associations et autres organismes
- Vote des budgets primitifs 2024 (commune, lotissements et production d'énergie photovoltaïque)
- Publication des marchés passés en 2023

Retrouvez les délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune www.mairie-laseguiniere.fr et sur le panneau d'affichage à l'intérieur de la mairie.

Les **FINANCES** de la commune

Le compte financier 2023 - « les résultats de l'année passée »

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 8 avril 2024, a approuvé le compte financier unique de l'année 2023 du budget principal. Ce document comprend l'ensemble des écritures, en dépenses et en recettes, réalisées au cours de l'année précédente.

En agrégeant les sections de fonctionnement et d'investissement, les recettes s'élèvent à 6 346 826 euros tandis que les dépenses se chiffrent à 4 689 270 euros. Ainsi, le résultat de l'exercice écoulé est excédentaire de 1 657 556 euros. Il convient de noter que cet excédent s'ajoute aux résultats positifs des années antérieures, portant le total excédentaire à la fin de l'année 2023 à 2 809 453 euros (*).

Toutefois, il est essentiel de prendre en considération que certaines dépenses d'investissement engagées demeurent inachevées. Le solde des restes à réaliser s'élève à 2 274 800 euros. Ainsi, après ajustement, le montant dont dispose la commune pour financer de nouvelles opérations en 2024 se chiffre finalement à 534 653 euros (2 809 453 euros - 2 274 800 euros). Ce dernier chiffre reflète plus fidèlement la marge de manœuvre financière disponible pour l'année en cours.

Ce dont on a disposé...

Excédent de fonctionnement 2022 affecté	1 451 948
Fiscalité corrigée du coefficient correcteur	2 487 985
Dotations et attributions	937 443
Produits des services et des biens	452 864
Subventions d'investissement	222 881
Remboursement de TVA	178 646
Cessions d'actifs	-
Taxe d'urbanisme	94 841
Remboursements divers	29 363
Opérations d'ordre (amortissements...)	490 855
Total des recettes perçues en 2023	6 346 826

Ce que l'on en a fait...

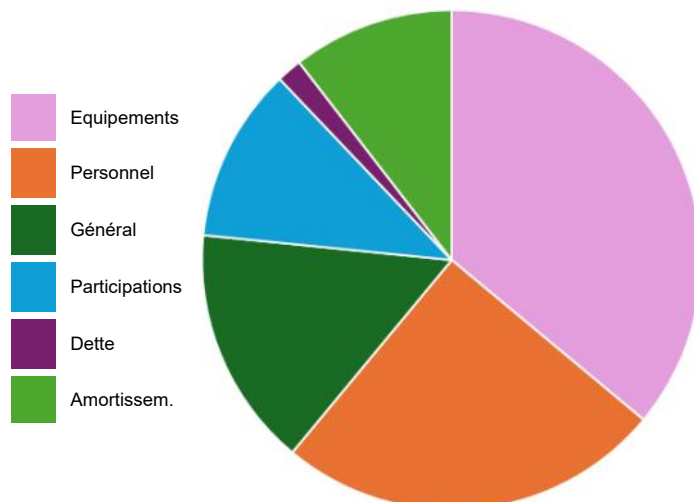
Dépenses d'équipement	1 689 695
Frais de personnel	1 172 278
Charges à caractère général	730 251
Contributions et participations	529 519
Remboursement de dette (capital et intérêts)	76 672
Opérations d'ordre (amortissements...)	490 855
Total des dépenses réalisées en 2023	4 689 270

PRINCIPALES REALISATIONS & ACQUISITIONS EN 2023

- ✓ Aménagement de la rue de la Garenne : 1 000 532
- ✓ Acquisitions de terrain et bâtiments : 282 390
- ✓ Programme annuel de voirie : 90 824
- ✓ Télescopique : 67 500
- ✓ Espace vert Jardin de la Moine : 39 926
- ✓ Divers travaux de bâtiments : 27 955
- ✓ Passerelle Moulin de la Cour : 28 200
- ✓ Rénovation éclairage public : 16 098
- ✓ ...



Rue de la Garenne



Le budget primitif 2024 - « les prévisions de l'année en cours »

Le 8 avril, lors de la même séance, le conseil municipal a également adopté le budget de la commune pour l'exercice 2024. Ce document exhaustif englobe l'intégralité des dépenses et des recettes prévues pour l'année en cours.

Dans le cadre de cette planification budgétaire, il a été décidé d'appliquer une légère augmentation de la pression fiscale, avec une hausse de 2,5 % sur les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation (notamment sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale). À La Séguinière, pour l'année 2024, les taux d'imposition seront les suivants :

Taxes	Taux 2024	Bases prévisionnelles	Produit Correspondant
Taxe Foncière (bâti)	42,34%	5 892 000	2 494 673
Taxe Foncière (non bâti)	42,10%	180 000	75 780
Taxe d'Habitation	14,18%	224 300	31 806
Total fiscalité locale			2 602 259

Ce que l'on en fait...

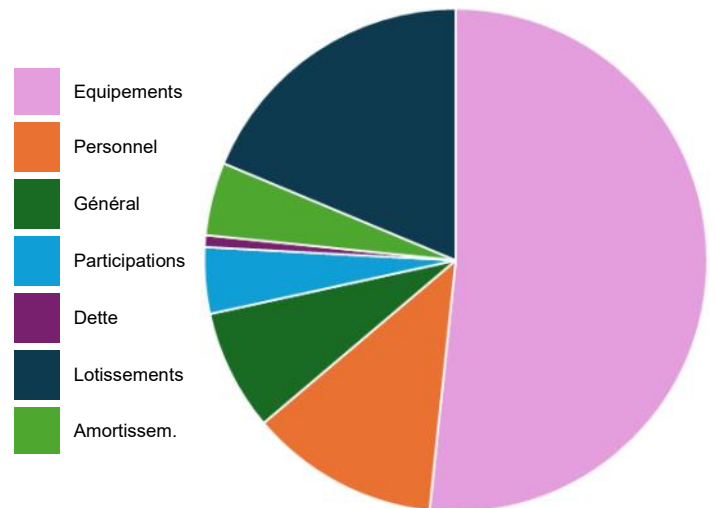
Dépenses d'équipement	5 525 300
Frais de personnel	1 300 000
Charges à caractère général	830 000
Contributions et participations	455 500
Subvention d'équilibre budgets lotissements	502 000
Remboursement de dette (capital et intérêts)	80 500
Opérations d'ordre (amortissements...)	1 999 500
Total des dépenses prévues en 2024	10 692 800



Projet d'aménagement de l'avenue Martin Luther King

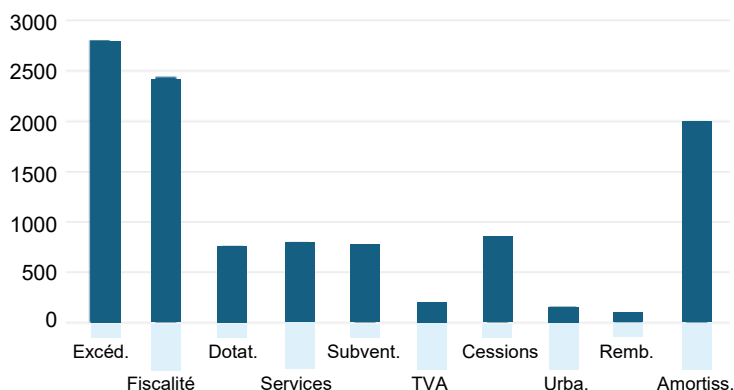
Ce dont on dispose...

Excédent à reprendre (*)	2 809 453
Fiscalité corrigée du coefficient correcteur	2 443 500
Dotations et attributions	766 500
Produits des services et des biens	798 000
Subventions d'investissement	761 000
Remboursement de TVA	200 000
Cessions d'actifs	856 000
Taxe d'urbanisme	50 000
Remboursements divers	8 847
Opérations d'ordre (amortissements...)	1 999 500
Total des recettes prévues en 2024	10 692 800



CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2024

- ✓ Grande Fontaine - Martin Luther King : 1 500 000
- ✓ Provisions pour acquisitions foncières : 934 800
- ✓ Rénovation énergétique école : 532 900
- ✓ Bâtiment commercial (pharmacie) : 400 000
- ✓ Square - Îlot de fraîcheur : 357 700
- ✓ Liaison douce route du Joli Bois : 353 400
- ✓ Logement d'urgence : 350 000
- ✓ Rénovation énergétique vestiaires foot : 302 500
- ✓ ...



Projet de pharmacie en VEFA

Parcours Ecocitoyen

Découverte du monde professionnel

Le mois de mars a été marqué par deux événements citoyens importants pour les élèves de CM2 de La Séguinière, qui achèvent leur parcours Ecocitoyen de deux années en juin prochain.

Le premier événement, qui s'est déroulé le 13 mars, a été une journée dédiée au nettoyage de printemps, où les élèves ont contribué à rendre leur environnement plus propre et plus sain (cf. page 3).

Le deuxième événement, nommé « Découverte du monde professionnel », s'est déroulé le jeudi 28 mars en matinée. Les visites organisées ont permis aux élèves de découvrir de manière concrète le fonctionnement des entreprises locales. Au programme de cette journée, la visite de plusieurs entreprises de la commune telles que la Minoterie Dixneuf, la Briquèterie Bouyer-Leroux, La Choletaise-Horticulture et le méthaniseur de Méthan'Seg.

Ce parcours, qui concerne les classes de CM1 et CM2, vise à encourager les élèves à connaître leur commune et à s'y investir activement. Le partenariat avec les enseignants permet de proposer une éducation civique active et concrète, permettant aux élèves de comprendre les différents aspects de la citoyenneté dans leur propre commune.

Suite à ces visites d'entreprises, les élèves seront amenés à rédiger un compte-rendu en classe, qui sera présenté sous forme de diaporama lors de la cérémonie officielle de remise des passeports de civisme par Monsieur le maire, le jeudi 6 juin à 18h. Cet événement sera l'occasion pour les parents et les grands-parents des élèves de découvrir les apprentissages et les engagements de leurs enfants au cours de ces deux années de parcours citoyen.

Les élèves seront également invités à partager quelques lignes sur les métiers qu'ils ont découverts lors de cette visite d'entreprises. Ces témoignages seront regroupés dans un article intitulé « Mots d'enfants », qui sera publié dans un prochain bulletin municipal ; cet article permettra aux élèves de partager leur « découverte du monde professionnel » avec les habitants.

Un groupe en visite dans les serres de La Choletaise Horticulture



Cross de l'école publique

Le désormais traditionnel cross de l'école élémentaire s'est déroulé le vendredi après-midi 5 avril dernier sur le site du Moulin de la Cour en bord de Moine.

Pas moins de 161 élèves, du CP au CM2, ont participé à cette manifestation, bravant les 250 mètres du parcours. L'événement n'a pas manqué de soutien, avec la présence des élèves de grande section venus encourager les coureurs.

En amont de l'événement, les parents ont été invités à participer en pariant sur le nombre de tours que leur enfant réaliserait. Cette initiative de parrainage a rencontré un vrai succès et les recettes générées contribueront à financer les activités pédagogiques de l'école.

La mobilisation des parents et des grands-parents a également été exemplaire. Nombreux étaient ceux présents pour compter les tours effectués, assurant ainsi le bon déroulement de la compétition.

Durant les 10, 15 ou 20 minutes allouées selon leur niveau, les élèves ont donné le meilleur d'eux-mêmes, parcourant un total de 1509 tours, soit 378 kilomètres.

Pour récompenser les efforts de chaque participant, une médaille a été remise à tous les élèves à l'issue de la course.

Les retours positifs des élèves, des parents et des grands-parents témoignent de l'enthousiasme suscité par cet événement festif.

Enfin, la météo clémente a contribué à la réussite de ce rendez-vous sportif, offrant des conditions idéales pour la pratique de l'athlétisme en plein air.



Conférence des financeurs

Deux actions proposées en faveur des aînés



Espace Roger Dronneau, le 5 avril 2024

La journée proposée sur la mise à niveau du permis de conduire, comprenant atelier code et audit de conduite, a eu lieu le vendredi 5 avril prochain.

Les 10 personnes présentes ont apprécié l'initiative de la municipalité, animée par des moniteurs professionnels de l'auto-école choletaise ECCA. Le programme était dense avec la réalisation d'un parcours type offrant différentes signalisations horizontales et verticales,

des tests diapo, une phase de conduite de 20 minutes avec manœuvre, des apports ponctuels d'informations sur la vitesse, la vigilance, l'alcool, les déplacements à pied et à vélo, la conduite économique...

L'animation sur le soin du visage a également rencontré un vif succès. La prochaine séance sur la même thématique aura lieu le mercredi 17 avril, au programme « soin des pieds ».

Visite de l'Assemblée nationale par le Conseil municipal



Le jeudi 4 avril dernier, une délégation du Conseil municipal a eu l'honneur d'être reçue à l'Assemblée nationale à Paris, par Monsieur Denis Masségli, député de la 5ème circonscription de Maine-et-Loire. Cette opportunité a permis aux membres du conseil de découvrir de l'intérieur le fonctionnement de notre institution parlementaire.

A leur arrivée, les visiteurs ont été accueillis par Monsieur le Député dans un salon du Palais Bourbon. Durant ce moment de convivialité, le député s'est montré disponible, échangeant avec chacun.

La délégation a ensuite entamé la visite guidée de l'Assemblée nationale. Les participants ont pu découvrir les lieux symboliques de cette institution démocratique, tels que la salle des fêtes, la salle des pas perdus et la cour d'Honneur. Le moment le plus mémorable fut l'entrée dans l'hémicycle, où se déroulent les séances publiques. Cette journée riche en enseignements a été unanimement saluée par les participants. Tous ont exprimé leur gratitude envers Monsieur Masségli pour sa disponibilité, son écoute et la qualité de l'accueil qui leur a été réservé.

Deux évènements municipaux à venir...

Journée jeunesse « Color Run Party »

Samedi 25 mai 2024

Les inscriptions ont débuté pour la manifestation organisée pour les jeunes de 13 à 17 ans qui se déroulera le 25 mai, au Moulin de la Cour, de 17h30 à 23h30.

Trop souvent négligée lors des festivités, cette tranche d'âge mérite une attention particulière. C'est pourquoi la municipalité a décidé, en partenariat avec le Centre Socioculturel Intercommunal (CSI), d'organiser la Color Run Party, une manifestation qui leur est dédiée, comprenant une course, un repas et une soirée DJ.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 2 avril à la mairie. Pour participer, il suffit de s'inscrire en échange d'une participation financière de 10 euros, accompagnée de la signature d'une décharge parentale.

Les enfants des Jeux

Mardi 4 juin 2024

Une journée spécialement conçue pour les enfants de 6 à 10 ans, organisée en partenariat avec Profession Sport & Loisirs 49 et le Comité Départemental Olympique Sportif, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, est prévue le 4 juin au complexe Pierre de Coubertin, l'évènement vise à initier les enfants aux valeurs des Jeux tout en les sensibilisant à la pratique sportive.

La journée comprendra six ateliers axés sur différentes disciplines sportives, ainsi que sur la dimension du handicap. Les enfants auront l'occasion de s'initier au basket, à l'indiana, à la boccia, à l'escrime, au torball et au tir à l'arc. Chaque activité est conçue pour développer des compétences physiques et mentales tout en promouvant l'Amitié, le Respect et l'Excellence, valeurs fondamentales des JO.

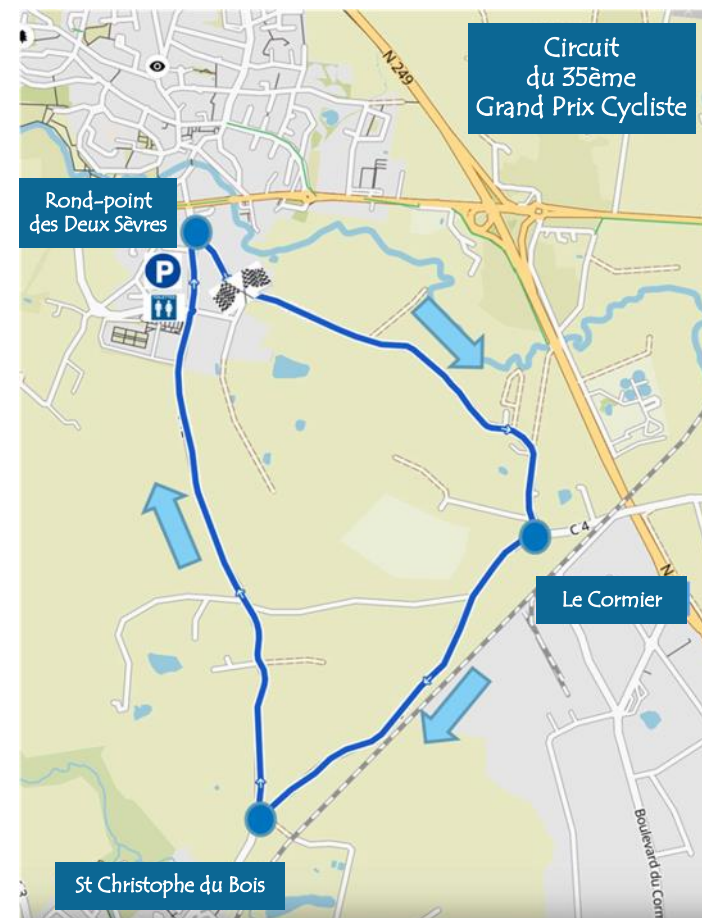
Grand Prix Cycliste de La Séguinière le 12 mai 2024

Organisé par Séguinière Vélo Sport (SVS)

Le 35ème Grand Prix Cycliste de la Séguinière se tiendra le dimanche 12 mai, un événement incontournable pour les amateurs de vélo de la région. Organisé par La Séguinière Vélo Sport en collaboration avec la Mairie de La Séguinière, et avec le soutien technique de St-Léger Cycliste, cette édition est parrainée par les Artisans, Commerçants et Industriels locaux.

Un circuit revisité

Pour cette 35ème édition, le circuit fait son retour dans la zone commerciale de la Ménardière. Les coureurs affronteront un tracé de 6,1 kilomètres passant par le Cormier, puis par St Christophe, avant de revenir vers La Séguinière. L'arrivée sera jugée rue des Deux-Sèvres, en face du magasin Galaxy 2Roo.



Trois courses au programme

L'événement comprendra trois courses principales :

- **Access** : Départ à 10h00, avec une arrivée prévue vers 11h30 après 10 tours de circuit.
- **U15** : Départ à 13h30, pour une arrivée prévue vers 14h30 après 5 tours de circuit.
- **U17** : Départ à 15h30, l'arrivée est prévue vers 17h00 après 9 tours de circuit.

Les courses U15 et U17 serviront de support à la 3ème manche du Challenge Damien Gaudin, organisé par le Comité Départemental du Maine-et-Loire.

Convivialité et restauration

Un bar avec frites et saucisses sera proposé près de la ligne d'arrivée pour les spectateurs et les participants.



Sécurité avant tout

La sécurité des concurrents et des spectateurs est une priorité absolue. En collaboration avec les services techniques municipaux et départementaux, des déviations seront mises en place pour garantir la sécurité des coureurs et des spectateurs. Il est important de noter que la circulation à contre-sens de la course ne sera pas autorisée. Lionel Morin, Président de La Séguinière Vélo Sport, adresse ses remerciements anticipés aux riverains et aux automobilistes pour leur coopération et leur respect des règles de circulation établies par les arrêtés municipaux et préfectoraux. Des signaleurs seront également présents à chaque carrefour du circuit pour assurer un bon déroulement de l'événement.

Nous vous attendons nombreux pour cet événement sportif majeur dans notre commune.



**LA SÉGUINIÈRE
VÉLO SPORT**

LA SAINT LOUIS BASKET

La belle aventure de la Coupe de France s'est arrêtée samedi 16 mars, en quart de finale, pour la St Louis Basket. Le club de La Séguinière, qui disputait pour la première fois un match à ce niveau de la compétition s'est assez nettement inclinée contre l'équipe de Levallois.

Un grand merci aux joueurs, au staff et aux fervents supporters.

C'est un très beau parcours pour la Saint-Louis Basket qui quitte la compétition, avec trois équipes de Nationale 2 éliminées tout au long de la compétition. Ce parcours restera historique pour l'équipe fanion qui va s'attacher maintenant à défendre sa place dans le top 3 dans son championnat de N3.



Agenda

CAFÉ-RENCONTRE

Reprise des activités

Le Café-Rencontre, situé Salle Roger Dronneau au 20 rue du Manoir est un lieu ouvert à tout le monde. Les activités et après-midi d'échanges se déroulent le mardi de 14h00 à 17h30.

Les prochaines dates sont les suivants :

7 mai	Visite fabrique de bière
21 mai	Atelier danse
11 juin	Visite de la mine bleue
25 juin	Pique-nique

AMIS RÉUNIS

Voyage à l'étranger

Après l'Amérique du Nord (Québec, New-York...) en 2021, l'Andalousie en 2022, l'Ouest Américain en 2023 et l'Italie du Sud du 18 au 25 avril prochain, le Club des Amis Réunis prépare déjà le voyage de 2025 prévu au Portugal.

A cet effet, une réunion de démonstration organisée par le voyageur RICHOU sera proposée le **mercredi 12 juin à 14h30 à la salle Roger Dronneau**. Un goûter sera servi en fin de séance.

Vous pouvez aussi appeler Mme Lucette HUMEAU au 06 21 72 17 69 pour toutes informations sur ce voyage.



Monument Valley en juin 2023

SÉGUI'SINGERS

Concert à La Séguinière

Les places pour le spectacle de l'ensemble vocal Ségui'singers « Prenons le temps », qui a eu lieu le 30 mars dernier à Interlude de Cholet, se sont vendues très rapidement. De nombreuses personnes intéressées n'ont pas pu y assister.

L'association a jugé indispensable de programmer une autre date, à La Séguinière, cette fois-ci, au théâtre Prévert le **dimanche 2 juin 2024 à 15h00**.

Les réservations se font auprès de l'Office du Tourisme de Cholet à partir du lundi 22 avril au 02 41 49 80 00 ou sur le site internet de l'office <https://www.ot-cholet.fr>

Les tarifs sont de 12 euros pour les adultes et 6 € pour les enfants de moins de 10 ans.

ONACVG

Office national des combattants et victimes de guerre

Aides sociales aux ressortissants

L'Office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG) est un établissement public d'Etat, sous tutelle du ministère des Armées et qui dispose d'un service de proximité dans chaque département.

Il a pour mission de veiller sur les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants qui sont :

- Les anciens combattants et les militaires titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation,
- Leurs veuves ou leurs conjointes survivantes (PACS),
- Les blessés de guerre,
- Les pupilles de la Nation,
- Les orphelins de guerre,
- Les victimes d'attentats terroristes.

L'une des principales missions de l'ONACVG est de proposer un accompagnement social à ses publics. Ces personnes peuvent solliciter une aide ponctuelle en fonction de leur situation financière (examen des ressources et des charges) pour les motifs suivants :

- Frais domestiques (facture d'énergie, mutuelle, découvert bancaire, remplacement d'appareils électriques...),

- Frais médicaux (dentaire, optique, auditif...),
- Maintien au domicile (aide-ménagère, télésurveillance, portage de repas, accueil de jour...),
- Entrée en EHPAD,
- Frais d'obsèques,
- Reconversion professionnelle.

Pour solliciter un soutien financier de l'ONACVG, il suffit de compléter un formulaire et de fournir les pièces justificatives.

Mme HAVARD, en charge de la solidarité au sein du service départemental de l'ONACVG de Maine-et-Loire, se tient à la disposition des personnes concernées pour adresser une demande d'aide sociale au 02 41 47 82 92 ou par mail virginie.havard@onacvg.fr.



mémoire et solidarité

Bibliothèque « Mille Pages »

Ce mois-ci, nous vous recommandons :

« L'heure des femmes » de Adèle Bréau



Résumé :

« Paris, 1967. Ménie, une mère de famille bourgeoise d'une cinquantaine d'années, est recrutée par la radio RTL pour animer une émission dans laquelle les femmes peuvent se confier. Bientôt, des millions de français se passionnent pour cette diffusion, qui fait ressortir les changements sociaux de l'époque. Cinquante ans plus tard, Esther, une documentariste, se replonge dans ces années... »

Paroles de libraires :

« Le roman de la vie de Menie Grégoire, cette voix de la radio qui a libéré la parole des femmes. Le roman de Mireille et Suzanne mais aussi d'Esther, dont les vies vont basculer grâce à Menie. À lire absolument. » N. Bastouil (Maison de la presse, Carcassonne)

« Un ouvrage avec une belle écriture tout en restant accessible. Un ouvrage qui nous fait voyager entre plusieurs temporalités et questionne des thématiques à la fois anciennes et très actuelles. » D.Delisle (Maison de la presse, Mamers)

« Un roman exceptionnel et porteur de fortes valeurs accessible au plus grand nombre. L'heure des femmes, c'est surtout l'histoire de Menie Grégoire et celle de la radio, c'est une partie de notre patrimoine qui mérite d'être mise en avant. » Grégory (Maison de la presse, Houilles)

Bonne lecture

L'équipe des bénévoles

Horaires d'ouverture

le matin de 10h00 à 12h00
le mercredi et le samedi
l'après-midi de 17h30 à 19h00
le lundi, le mercredi et le jeudi

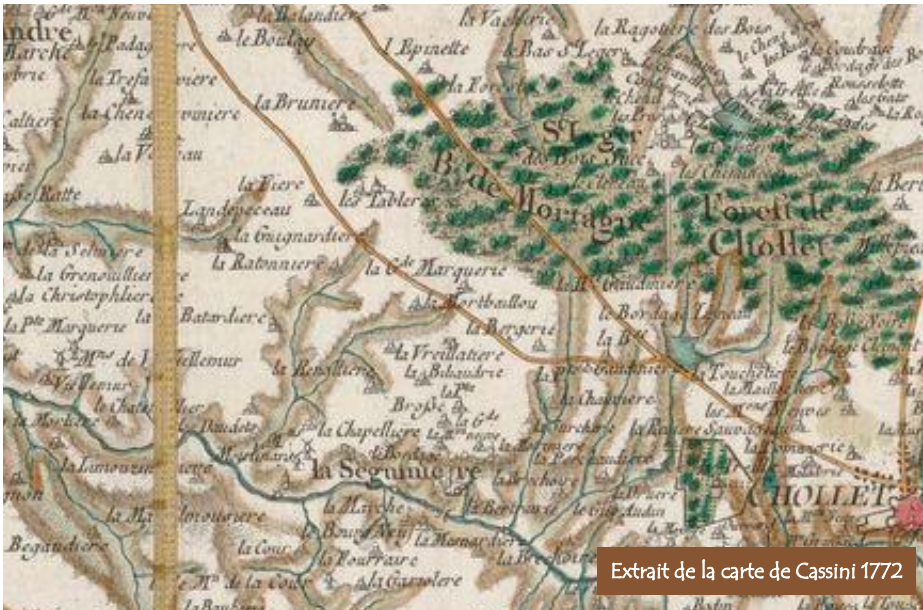
Toponymie et étymologie

Les noms de fermes et lieux-dits de la Séguinière - 1ère partie



Histoire et Patrimoine de la Séguinière

<https://www.histoireetpatrimoine.fr/>



Extrait de la carte de Cassini 1772

La Morbaillou est plus difficile et plus hasardeuse à définir. Notée Mortbaillou en 1772, nous trouvons ce lieu écrit Morbaillou sur une page manuscrite ancienne (autour de 1600). Une commune du Loir-et-Cher se nomme Baillou et son origine proviendrait du latin Baliavus formé à partir du nom de famille Balius et du suffixe Avus qui désigne un aïeul. Le vallon de la Morbaillou est un des plus anciens lieux habités de la Séguinière (présence d'enclos et de céramiques du Haut-Moyen Âge et présence d'un menhir, détruit aujourd'hui, situé sur la route de la Ratonnière à quelques centaines de mètres). La présence de mor ou mort indique la fin d'un cycle. Les habitants qui se sont installés sur ce site ont peut-être voulu signaler qu'il prenait la place d'une ancienne famille comme les « balius ». A moins que l'une de ces personnes soit quelqu'un qui hurlait, qui était bruyante car nous trouvons dans un vieux glossaire du centre de la France « Baïllou » signifiant brailard, une personne qui braille, qui hurle.

La toponymie ou l'étude des noms de lieux et l'étymologie, l'étude de leur origine, sans être des sciences exactes peuvent apporter de nombreuses informations sur l'histoire de notre commune.

En se basant avec précaution sur les archives anciennes, des oublis et des erreurs peuvent être présentes (carte de Cassini de 1772, cadastre Napoléonien de 1811, registres d'état civil, documents anciens, archives notariales etc...), nous pouvons remonter le temps.

En observant la carte de Cassini de 1772, nous remarquons que la Forêt de Mortagne (au Moyen-Âge, la commune fait partie de la baronnie de Mortagne-sur-Sèvre) apporte son lot d'explications pour les fermes de La Forest (la Forêt), la grande Marquerie (la Marquerie) qui indique une limite.

Nous pouvons inclure le Bois Joli, l'Etang Neuf, la Coudre qui, en ancien français, désigne un noisetier et la Rambouillère (les Rambouillères) que l'on retrouve sur un atlas cantonal du Maine-et-Loire de 1873.

Ces fermes ou lieux-dits créés au XIXème siècles participent au défrichement de la forêt qui en un siècle perd les deux tiers de sa superficie.

Pour les Rambouillères, nous trouvons rambouillère, analogue au mot rabouillère désignant un terrier de lapin. L'endroit était sans doute truffé de terrier de lapin de garenne ou de lièvre.

La Huardière avec sa terminaison en «ière» peut indiquer la propriété d'un certain Huard.

Entre les bois de Mortagne et la forêt de Cholet, se trouvait le menhir de la pierre à l'âne, nommé parfois menhir du Landreau mais situé sur le territoire de la Séguinière.

La Chauvière (la grande Chauvière) dérivé du latin « calvus » signifiant chauve, indique un terrain aride, nu, peu productif. Il est peut-être à mettre en concurrence avec la Surchère qui se situe à proximité et qui pouvait avoir une terre plus riche.



Le menhir de la Pierre à l'Âne avant sa disparition

En 1759, il est noté « la pierre à l'asne » (ancienne écriture de l'âne) et dans des archives de Cholet est indiqué, en 1797, une bauche (semblable à bauge, gîte d'un animal) de la pierre à l'âne.

L'appellation du menhir montre l'intérêt local porté au mégalithe. Diverses explications peuvent être données concernant l'âne, le caractère, l'attitude, la position des pierres comme deux oreilles d'âne !!!!

La Brosse (la petite et la grande), issu du latin populaire « bruscia » signifiant épineux, peut désigner une ancienne friche de broussailles, d'épines.

A suivre...

Pour la Bergerie (la Bergerie haute de 1873) et la Bergerie basse (Bergerie neuve d'aujourd'hui), la présence de bergers, de brebis, de moutons est à l'origine du nom.

Article rédigé par : **HISTOIRE & PATRIMOINE de La Séguinière**



Atlas cantonal du Maine-et-Loire 1873